



Séance du conseil d'administration du Cnous
Du 19 mai 2020

Délibération CA-202005272

relative à la motion présentée par les élus étudiants de la FAGE

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CNOUS

*Vu les articles L822-1 à L822-5 du code de l'éducation,
Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires,
Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration du Cnous,
Vu le projet de motion déposé,*

- **Point de l'ordre du jour**

Point additionnel : Motion présentée par les élus étudiants de la FAGE ;

- **Proposition de décision soumise au Conseil d'administration :**

Approbation de la motion présentée par les élus étudiants de la FAGE.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration **approuve**, à la majorité des membres présents ou représentés, la présente délibération.

Nombre de membres constituant le conseil : 31
Quorum : 10
Ne prennent pas part aux votes : 0
Nombre de membres participant à la délibération : 22
Nombre de procurations : 6
Abstentions : 1
Pour : 14
Contre : 13

Fait à Vanves, le 27 mai 2020

Dominique MARCHAND

Pièce jointe :

Motion présentée par les élus étudiants de la FAGE